

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoirs : 1

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
11/01/2023  
Date d'affichage :  
23/01/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,  
Le seize janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à R. GIACHINO) et Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2023/01/007 : Tarifs vente d'objets-services par le personnel du centre nordique couvertures plaids et consignes**

- Vu la délibération N° 2020-12-134 du 14 décembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le contexte de crise sanitaire passé et d'obligation de limiter l'accès par jauge au sein du bâtiment du site nordique, les visiteurs, touristes et sportifs devaient attendre dehors et au froid.

Dès lors, il avait été décidé d'acheter des couvertures/plaids logotés aux couleurs de la commune par le centre nordique. Ces couvertures/plaids ont alors été mis à la vente et le tarif avait été fixé à 20 € pour la saison 2020/2021.

Afin de permettre de poursuivre cette vente d'objets par les employés du site nordique, il est nécessaire de préciser si le tarif fixé pour la saison 2020/2021 reste inchangé pour les saisons à venir.

Il rappelle que le tarif avait été fixé à 20 € par plaid.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réhabilitation, réaménagement et extension du centre nordique, il a été décidé de proposer un service de consignes de matériel et objets personnels aux personnes désireuses de mettre sous clé leurs affaires. La proposition d'avoir un tarif journée et un tarif séjour (6 jours) a ainsi été émise comme suit :

Tarif journée : 2 €

Tarif séjour (6 jours) : 10 €

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver les tarifs visés supra et indique qu'un titre de recette global sera émis sur le budget du site nordique en fin de saison pour régulariser les encaissements réalisés au cours de la saison en « recettes exceptionnelles ».

**Après exposé et en avoir délibéré,**

***Le Conseil Municipal,***

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le tarif visé supra pour la vente des couvertures/plaids ainsi que pour les consignes de matériel;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

